

Mille lieux

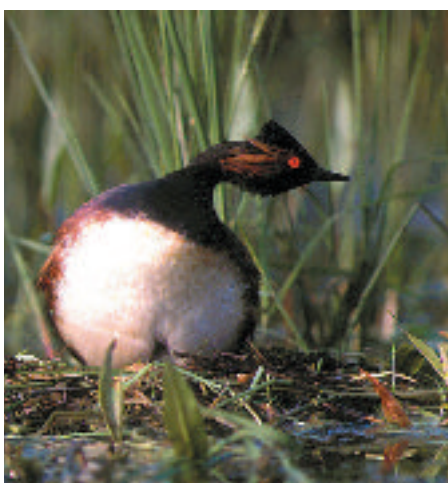
Bulletin du réseau Natura 2000 en Rhône-Alpes
Numéro 12. Septembre 2005

Natura 2000
*Un acte
volontaire*

Des nouvelles du réseau Natura 2000

Un cortège de nouveaux textes

depuis un an, une belle moisson de nouveaux textes illustrant les progrès de la transposition de Natura 2000. Morceaux choisis.



Grèbe à cou noir

Photo : Jacques Popinet



Guifettes moustacs

Photo : Jacques Popinet

En Europe

Neusiedler See, Vallée de l'Almasse en amont de Gembes, Grass-Moukebrill, Forêt de Tronçais, Fontanille Brancaleone, Kvärbäckäcken...

Non, il ne s'agit pas de vocables inédits à inscrire au répertoire du capitaine Haddock, mais de quelques-uns des 4 958 sites composant la liste des sites d'importance communautaire (SIC) pour la région biogéographique continentale adoptée par décision de la Commission européenne du 7 décembre 2004. Celle-ci marque une étape décisive dans leur intégration au sein du réseau Natura 2000.

Sept régions biogéographiques distinctes ont été délimitées à l'échelle de l'Union. Totalisant une superficie de 49 194 km² (40 838 km² terrestres et 8 356 km² marins), les sites de la région continentale sont répartis sur le territoire de huit Etats membres de l'Union, dont la France avec en particulier 53 sites majeurs de la région Rhône-Alpes couvrant plus de 97 000 ha.

A noter qu'était simultanément publiée une liste des sites de la région atlantique. La liste des sites de la région biogéographique alpine (qui concerne fortement notre région) a, quant à elle, été publiée dès le 22 décembre 2003. Au total, 81 % des sites de Rhône-Alpes (96) sont donc désormais désignés comme SIC ; ils couvrent 279 164 ha (soit 6,2 % du territoire régional).

Nous attendons désormais impatiemment les méridionaux de l'étape, avec la parution de la liste méditerranéenne concernant notamment le Bas-Vivarais et la Drôme provençale.

En France

- **Le 5 octobre 2004**, parution d'une circulaire très complète consacrée à l'évaluation des incidences des projets susceptibles de concerner les sites du réseau. Assortie d'un guide méthodologique, elle détaille le pourquoi et le comment de cette évaluation qui s'inscrit dans les procédures (préexistantes en droit français) d'études d'impact et de notices d'incidence.

- **Le 23 novembre 2004**, seconde circulaire marquant la relance du processus de désignation des sites Natura 2000 français.

- **Le 24 décembre 2004**, nouvelle circulaire consacrée cette fois-ci à la gestion des sites du réseau. Elle détaille le mécanisme d'élaboration et le contenu des documents d'objectifs, et complète sensiblement le cadre défini pour l'élaboration des contrats Natura 2000 ; ceci vaut notamment pour les contrats portant sur les milieux forestiers, dont le cadrage était particulièrement attendu.

- **Le 23 février 2005**, adoption de la loi relative au développement des territoires ruraux.

Celle-ci comporte de nombreuses dispositions ayant trait à Natura 2000.

En particulier, elle crée un outil original d'incitation fiscale en ouvrant la voie à des dégrèvements de taxe foncière à l'intérieur des sites du réseau Natura 2000. Elle met en outre celui-ci à l'heure de la décentralisation, en transférant aux collectivités locales la présidence des comités de pilotage.

Elle allège enfin la procédure de consultation de ces collectivités en cas de simple modification du périmètre d'un site déjà existant : seules les collectivités directement concernées par les modifications territoriales proposées seront désormais saisies.

Baromètre Natura 2000 en Rhône-Alpes



24 contrats		
118 sites	Sites proposés	301 465 ha
51 sites	Documents d'objectifs approuvés	171 498 ha
31 sites	Documents d'objectifs en cours	76 365 ha



Photo : Jacques Popinet

Grandes Aigrettes

En Rhône-Alpes, des désignations de ZPS

Début 2005, trois ZPS (Zones de protection spéciale) ont été désignées par arrêté ministériel en date du 06/01/05 :

- Etournel et défilé de l'Ecluse (Ain)
- Printegarde (Ardèche - Drôme)
- Gorges de la Loire (Loire).

Désormais 16 ZPS sur 17 sont officiellement désignées en droit français (pour une surface de 120 519 ha).

et un arrêté préfectoral "Contrats forestiers"

L'arrêté relatif aux contrats Natura 2000 en milieux forestiers a été signé par le Préfet de région le 27 juillet 2005. Il définit les conditions de financement de ce type de contrats, en précisant notamment pour treize mesures de gestion les conditions d'éligibilité, ainsi que les dispositions financières (montant maximal de l'aide prévue ou barème forfaitaire).

Autres nouveautés en Rhône-Alpes

De nouvelles consultations

Afin de poursuivre la constitution du réseau Natura 2000 en région Rhône-Alpes, de nouvelles consultations ont été effectuées par les préfets de l'Ain, de la Drôme et de la Savoie respectivement fin mars, fin août et courant juin. Elles concernent les sites suivants :

- Etangs de la Dombes (01) : extension et proposition au titre de la directive Oiseaux
- Bourget-Chautagne-Haut Rhône (côté Ain) : proposition au titre de la directive Oiseaux
- Forêt de Saou (26) : proposition au titre de la directive Oiseaux
- Rivière Eygues (site interrégional 26 et 84) : proposition au titre de la directive Habitats
- Rivières Ouvèze et Toulourenc (site interrégional 26 et 84) : proposition au titre de la directive Habitats
- Sables de l'Herbasse et Balmes de l'Isère (26) : extension au titre de la directive Habitats
- Grotte des Sadoux (26) : extension au titre de la directive Habitats
- Grotte de La Balme Sourde (26) : extension au titre de la directive Habitats
- Avant pays savoyard (73) : proposition au titre de la directive Oiseaux
- Massif de la Lauzière (73) : proposition au titre de la directive Habitats
- Massif du Colombier (73) : proposition au titre des deux directives
- Adrets de Tarentaise (73) : proposition au titre de la directive Habitats
- Alpes internes (73) : extension au titre de la directive Habitats.

D'autres consultations seront engagées avant la fin de l'année, notamment en Ardèche et en Haute-Savoie.

Un nouveau programme LIFE Nature

Le projet LIFE Nature «Préservation des landes, tourbières et chauves-souris du plateau de Montselgues et des vallées de la Borne et de la Thines», présenté par le Conservatoire Rhône-Alpes

des espaces naturels, a été validé par la Commission européenne pour un montant total de 465 000 € (dont 50% de l'Europe), sur une durée de 4 ans et demi (Octobre 2005 à mai 2010).

Les autres partenaires sont le Parc naturel régional des monts d'Ardèche, le Conseil général de l'Ardèche, la Communauté de communes des Cévennes vivaroises et la Chambre d'agriculture de l'Ardèche.

L'objectif général de ce LIFE est la mise en place d'une gestion adaptée des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du plateau de Montselgues. Il se décompose en trois objectifs opérationnels :

- le maintien d'une activité pastorale favorisant la gestion conservatoire des habitats de landes (landes sub-atlantiques à Callune et Genêt et formations à Genêt purgatif montagnardes).
- la restauration et la gestion des tourbières hautes actives et des dépressions humides sur substrats tourbeux.
- la préservation de colonies de chauves-souris : Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), Petit Murin (*Myotis blythii*), Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) et Barbastelle (*Barbastellus barbastellus*).

Par ailleurs, un volet "communication" est prévu, renforçant ainsi la notion de réseau.



Murin de Bechstein

Photo : Laurent Arthur

Natura 2000, un



Gorge du Chassezac et bois de Païolive

Photo : Julien Baret / CREN

acte volontaire

Pour maintenir un site Natura 2000 en bon état de conservation, l'Etat français a choisi la voie contractuelle. La réussite de Natura 2000 repose donc sur l'adhésion volontaire des gestionnaires et autres acteurs du territoire. En tant que bénéficiaire d'un de ces contrats (voir encart ci-contre), je tenais à témoigner de l'intérêt d'une telle démarche. En effet, le contrat Natura 2000 me semble intéressant, car il contribue à préserver ce patrimoine exceptionnel par une gestion adaptée définie en commun lors de l'élaboration du document d'objectifs. De plus, il permet d'associer les propriétaires privés à des actions concrètes de gestion de leurs parcelles. Bien évidemment, il reste à convaincre, à sensibiliser et à aider ces propriétaires ou gestionnaires à monter les projets...

Mr Marcel CHAZALET
Président du SIDET Les Vans (07)

Les contrats Natura 2000 signés en 2004

En complément des 3 contrats engagés en 2003 pour un montant de 276 300€ (cf. Mille Lieux n°11), 21 contrats Natura 2000 ont été signés en 2004 dans six départements pour un montant total de 334 577€ pour 5 ans. Les montants par contrat s'échelonnent entre 4 250€ et 49 250€ soit un coût moyen à l'hectare de 203€ par an (entre 100€ et 2342€ selon les contrats). Ils concernent les neuf sites suivants :



Photo : François Pournarat

Etang de Birieux en Dombes

- Etangs de la Dombes (Ain)
- Tourbière de Boz (Ain)
- Suc de Clava (Ardèche)
- Bois de Païolive (Ardèche)
- Ile de la Platière (en Isère et en Ardèche)
- Rhône aval (Drôme)
- Gorges de la Loire (Loire)
- Les Saisies (Savoie)
- Sud des Bauges (Savoie).

La surface concernée par ces contrats est de 329 ha, dont 282 ha en Dombes, site qui bénéficie de 12 contrats entre l'Etat et des propriétaires privés pour un montant total de 140 736€ (soit 42 % de l'enveloppe régionale).

Les actions prévues sur ces neuf sites sont de nature très variée :

- respect d'un cahier des charges «gestion durable des étangs»
- restauration de milieu : tourbières, marais ou pelouses sèches
- débroussaillage
- arrachage de plantes indésirables
- lutte contre la fermeture des milieux
- entretien par fauche ou pâturage
- gestion conservatoire de forêts alluviales
- ouverture puis entretien de clairières.

Les contractants sont des propriétaires privés, des syndicats intercommunaux (SIDET en Ardèche, SMAGL dans la Loire), des associations (FRAPNA, AAIP), des conservatoires d'espaces naturels (CREN et CPNS), ainsi que l'office national des forêts.

Un contrat à Païolive (Ardèche)



La brigade verte de notre syndicat a pour mission principale la valorisation touristique du territoire, notamment par l'entretien des sentiers.

Le contrat Natura 2000 souscrit fin 2004 pour un montant de 29 275€ va nous permettre d'engager à partir du mois d'octobre 2005 une action pilote de restauration et d'entretien de clairières dans le bois de Païolive.

Cette action du document d'objectifs interviendra sur 2,5 ha pendant 5 ans en accord avec les propriétaires privés. La phase la plus lourde de restauration (ouverture de clairières) et les premières années d'entretien seront réalisées par les salariés du syndicat ; l'entretien ultérieur pourra être réalisé par les propriétaires qui auront été sensibilisés à une gestion environnementale de leurs parcelles. Grâce également au partenariat et financement du Conseil général de l'Ardèche, ces travaux seront précédés d'un inventaire faunistique et floristique et bénéficieront d'un appui scientifique du CREN Rhône-Alpes.

Frédéric BARDON
SIDET Les Vans (07)

Les structures animatrices clefs de voûte de la mise en œuvre de *Natura 2000*

Dans toutes les phases de la mise en œuvre de Natura 2000, la structure animatrice, qu'elle soit une collectivité, une association, un établissement public, constitue le trait d'union indispensable entre les acteurs locaux concernés et les services de l'Etat qui instruisent la procédure. Sur un ensemble de quatre sites Natura 2000 de la moyenne vallée du Rhône, concernant quatre départements (Ardèche, Drôme, Loire et Isère), le comité de pilotage a retenu l'Association des amis de l'île de la Platière (AAIP) qui assure donc ce rôle de coordination depuis 1999.

Etre au contact des partenaires

La démarche Natura 2000 rassemble de nombreux partenaires. Le premier rôle de la structure animatrice est de maintenir le contact entre ces partenaires, notamment en orchestrant les réunions de comités de pilotage, et en assurant la diffusion de l'information. Dès 1999, l'AAIP a établi un recensement cadastral des parcelles incluses dans le site et informé tous les propriétaires par courrier.

Un bulletin annuel d'information est adressé à l'ensemble des partenaires. Il fait le point sur les activités de l'année écoulée, les actualités (signatures de contrat, nouveautés juridiques...), donne la parole à des acteurs de la gestion.

Un site internet a également été mis en place et permet de retrouver des informations sur Natura 2000, de télécharger les documents relatifs au site : cartes, document d'objectifs, bulletins d'information...

Partager la connaissance du site

Par sa connaissance des enjeux du site, de la procédure Natura 2000, des acteurs locaux, la structure animatrice devient "personne ressource" tant pour les services en charge de la procédure Natura 2000 que pour les acteurs locaux eux-mêmes.

Le chargé de mission est susceptible de répondre à

toute demande d'information dont beaucoup émanent de collectivités, d'entreprises et de particuliers concernés par la démarche, notamment au sujet du périmètre des sites, des contraintes éventuelles et des modalités de mise en œuvre des actions.

Il ne faut pas oublier dans ce travail la dimension de réseau de Natura 2000, les échanges avec les autres sites ayant des enjeux similaires, la participation aux réflexions nationales pour faire progresser la démarche.

Rencontrer et motiver

Une part importante du travail d'animation consiste à rencontrer les propriétaires et gestionnaires et à les accompagner dans l'élaboration des projets.

Le contrat Natura 2000 est l'outil adapté à la mise en œuvre de la plupart des mesures de gestion prévues dans le document d'objectifs. L'élaboration d'un contrat n'étant pas chose très simple, il est important que le futur signataire ne se retrouve pas seul devant ses formulaires à remplir... Le chargé de mission peut aider à déterminer les mesures de gestion les plus adéquates, établir la cartographie, assurer le lien avec les services instructeurs (principalement la DDAF), rassembler les pièces justificatives...

Assurer le suivi de la mise en œuvre

Toute procédure publique nécessitant une évaluation à terme, il est indispensable que la structure animatrice mette en place des outils de suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs. En outre, il sera nécessaire de réviser ce document après 6 à 10 ans pour prendre en compte l'état d'avancement des mesures, l'évolution du site, l'émergence de nouveaux enjeux... L'ensemble des actions de gestion menées sur la moyenne vallée du Rhône est stocké sous base de donnée informatique et cartographié. Le travail quotidien d'animation (réunions, contacts, élaboration de contrats...) est également enregistré pour servir à l'évaluation. Le premier bilan à 6 ans du document d'objectifs a pu être réalisé en 2004 grâce à ces informations.

Mobiliser les moyens pour agir

Pour être fonctionnelle, et donc assurer l'animation locale sur le site, une structure animatrice doit être financée. Il faut également chaque année qu'elle sollicite auprès du ministère de l'écologie (via la DDAF) le montant nécessaire pour engager de nouveaux contrats Natura 2000. Sans budget, pas d'animateur du site... et sans animateur du site, pas de projet de gestion finalisé !

Josiane XAVIER / Présidente de l'AAIP



Plantation de peupliers, Ile de la Platière

Z O O M

Presque dix ans déjà que la procédure Natura 2000 a été engagée sur le terrain. Beaucoup de chemin parcouru, de réunions locales, de rencontres avec les propriétaires, élus, usagers... De très nombreuses personnes et structures se sont investies dans cette aventure. L'animation locale n'est pas facile, mais elle est capitale pour pouvoir préserver ce patrimoine naturel d'intérêt européen.

La restauration de forêt alluviale sur l'île de la Platière



Photo : Martine Poumarat

Lône du Noyer, Ile de la Platière



Le premier contrat Natura 2000 forestier dans la moyenne vallée du Rhône a été signé en décembre 2004 pour la restauration d'une forêt alluviale à bois tendre sur 3 hectares. Les parcelles sont situées sur une île du Rhône à Serrières (Ardèche) dans la réserve naturelle de l'île de la Platière, elle-même incluse dans le site Natura 2000 «Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière». Un tiers de la superficie contractualisée appartient à un particulier ; le reste de l'île fait partie du domaine public fluvial concédé à la Compagnie Nationale du Rhône. La mise en place du contrat fait suite à une longue discussion avec le propriétaire, car la parcelle était occupée par une plantation de peupliers installée fin des années 70 en remplacement d'une forêt alluviale.

Le diagnostic forestier : un préalable au choix de gestion

A la demande du propriétaire, un diagnostic complet a été réalisé en 2003 en collaboration avec le CRPF (Centre régional de la propriété forestière). Ce diagnostic a mis en évidence que les peupliers hybrides avaient poussé correctement les premières années, mais que l'enfoncement de la nappe phréatique avait induit des conditions très défavorables. Seule la partie de l'île située sur le domaine public demeurait assez humide. Il n'était donc plus raisonnable d'un point de vue économique de maintenir une culture de peuplier.

Le choix de déléguer la gestion

Le propriétaire a choisi la proposition de restaurer un peuplement d'essences naturelles sans objectif de production.

Dans ce but, il a souhaité déléguer la gestion de sa parcelle à l'association gestionnaire de la réserve naturelle. Une convention a donc été signée pour 10 ans. Sur ces bases, et en associant pleinement le propriétaire à la démarche, l'Association a élaboré le projet de contrat Natura 2000 pour mettre en œuvre les actions de gestion préconisées.

Les mesures de gestion du contrat

Les forêts alluviales à bois tendre (saulaie blanche et peupleraie noire) ne se régénèrent quasiment plus naturellement dans la vallée du Rhône en raison des aménagements du fleuve. Aussi, le document d'objectifs propose, pour ces habitats prioritaires, des interventions de régénération et de restauration assistées.

Le choix s'est porté ici sur la plantation de saules et peupliers noirs après abattage des peupliers hybrides. Compte tenu des volumes importants de branches résiduelles après la coupe, un broyage a été réalisé pour préparer le terrain en vue de la plantation.

Un total de 1 200 boutures d'origine génétique locale a été installé sur une surface de 2,4 hectares.

Le coût de l'opération, incluant le broyage préparatoire et l'installation des boutures avec protection individuelle, a été d'environ 15 000€ TTC.

Un entretien de la plantation durant 3 ans est prévu (déliantage manuel des plants, coupe des rejets d'essences exotiques). Ensuite le peuplement sera laissé à son évolution naturelle.

Stéphane PISSAVIN

Coordination Natura 2000 /Site Moyenne vallée du Rhône
Stephane.Pissavin@espaces-naturels.fr
<http://perso.wanadoo.fr/natura2000.rhone-moyen>

Premiers contrats en Dombes



La Dombes est un vaste plateau situé entre Lyon et Bourg-en-Bresse, «bordé» par les rivières Ain et Saône. Près de 1200 étangs constellent ce paysage dominé par les pâtures au nord, les céréales au sud et la forêt à l'est. Cette concentration exceptionnelle d'étangs se double d'une pratique de gestion particulière avec traditionnellement 2 ou 3 ans en eau pour la pisciculture (l'évolage) suivis d'un assec d'un an avec mise en culture du fond de l'étang. Cette gestion produit une richesse faunistique et floristique remarquable qui fait la renommée de la Dombes et justifie son inscription au réseau Natura 2000.



Photo : François Poumarat

Et c'est à ce titre qu'en décembre 2004 les douze premiers contrats Natura 2000 ont été signés sur des étangs dombistes pour une superficie de 282 ha et un montant de 140 000€ sur 5 ans. Mais pour comprendre les contrats, il nous faut parcourir en quelques lignes le long cheminement des programmes, des financements, des réunions, des réflexions depuis la fin des années 1980. Dans ces années-là, s'élaborent les premiers programmes opérationnels à vocation environnementale (ACNAT puis LIFE) sous l'impulsion de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et du ministère en charge de l'environnement (DIREN) en partenariat avec les pisciculteurs et la profession agricole. Il s'agit d'expé-

ri-
menter des modes de gestion des ceintures de végétation et des reprofilages d'étangs favorables à l'avifaune, de vulgariser les enjeux faunistiques et floristiques de la Dombes, toujours en lien avec les activités traditionnelles de la pisciculture, de l'agriculture et de la chasse. Une OLAE (opération locale agri-environnementale) permet de poursuivre le travail entrepris avec une profession agricole motivée : ce sont près de 2 500 ha d'étangs qui bénéficient de ces mesures. Le relais n'est ensuite que très partiellement repris par les CAD (contrats d'agriculture durable).

Parallèlement, la procédure Natura 2000 poursuit son chemin dans un contexte national pour le moins tourmenté. C'est pendant cette même période que l'on observe le phénomène d'explosion démographique du Grand Cormoran en hivernage.

La récente et brutale augmentation des populations de ragondins, qui fragilisent les digues et font table rase des roselières, contribue à rendre la tâche difficile aux pisciculteurs.

Mais au-delà de la complexité du jeu d'acteurs de la Dombes, des différences d'approche, de perception entre chasseurs, pisciculteurs, propriétaires, agriculteurs, environnementalistes, élus..., il existe une véritable volonté commune de préserver l'identité culturelle et le patrimoine naturel de la Dombes. En juin 2001, le Comité Natura 2000 est instauré

proposés au comité de pilotage : l'un offre une aide à l'hectare de 128,05€/an pour appliquer les modalités d'une gestion durable de l'étang dombiste, l'autre soutient des investissements favorables à l'amélioration environnementale des étangs (reprofilage en pente douce, création de hauts-fonds, restauration de roselières...).

Un appel à candidature à ces contrats est adressé par un courrier de l'Etat aux propriétaires d'étangs ayant participé aux réunions de 2002, avec mise en ligne de ces documents sur

Ce premier train de contrats revêt un caractère expérimental : la question du financement des mesures en faveur des étangs, à la croisée des dispositifs piscicoles, agricoles et environnementaux, n'est en effet pas encore stabilisée au niveau national.

L'actualité Natura 2000 de la Dombes est chargée en 2005 : citons notamment la proposition d'un élargissement du site à une bande de 200 mètres autour des étangs et sa désignation au titre de la directive Oiseaux. La consultation des collectivités s'est déroulée d'avril à juillet, ponctuée par deux



Photo : François Pourmarat



Photo : François Pourmarat

pour lancer le document d'objectifs sur les étangs désignés au titre de la directive Habitats. Le bureau d'études Mosaïque Environnement, mandaté pour ce travail, procède en 2002 à 45 entretiens individuels, organise en lien étroit avec l'Etat 6 réunions publiques, puis 16 réunions de travail qui réunissent respectivement 600 et 300 personnes. Fin 2002, à l'issue d'un troisième comité de pilotage, l'architecture du document d'objectifs est prête. Le cadre des contrats Natura 2000 est quant à lui encore balbutiant à l'échelle nationale.

L'année 2003 et le premier semestre 2004 sont consacrés à affiner le contenu technique des futurs contrats d'abord en interne à l'administration, puis dans le cadre de réunions techniques restreintes.

Le 1^{er} juillet 2004, deux cahiers des charges sont

le site internet de la préfecture.

Des discussions se poursuivent néanmoins sur quelques points du cahier des charges jusqu'à fin octobre. L'information sur le document définitif est alors relayée par les syndicats des pisciculteurs et des propriétaires, ainsi que par la profession agricole.

A la mi-novembre, un Comité de pilotage restreint examine la soixantaine de candidatures reçues : elles sont hiérarchisées en fonction de l'intérêt environnemental des étangs proposés à partir de la base de données de l'ONCFS et afin d'obtenir une bonne répartition géographique. En l'absence d'opérateur sur ce site, la DDAF prend son bâton de pèlerin pour aller rencontrer les propriétaires et les accompagner dans la préparation de leur dossier. Fin décembre 2004, douze contrats ont ainsi pu être signés.

réunions d'information à l'attention des élus, qui ont rassemblé près de 250 personnes. Une proposition de périmètre doit maintenant être transmise par le Préfet de l'Ain au Ministre de l'écologie.

Il convient aussi d'avancer sur le dossier très attendu de l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti, en définissant le niveau des engagements qui permettront de prétendre à cet allègement fiscal.

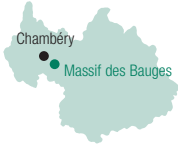
Enfin, le transfert à terme de la présidence du comité de pilotage Natura 2000 et du choix de l'opérateur aux collectivités territoriales, conformément à la loi sur le développement des territoires ruraux de février 2005, sera, pour un site aussi vaste et emblématique, un acte fort pour les Dombistes attachés à préserver leur patrimoine unique.

Fabrice COQ / DDAF de l'Ain

Le pâturage

moyen de gestion

d'une pelouse sèche des **Bauges**



Entretien avec Christian Provent, exploitant agricole à Puygros (Savoie)
et Philippe Mestelan, chargé de mission au Parc naturel régional du Massif des Bauges.

Qui a été à l'initiative de votre contrat CAD Natura 2000 ?

CP : J'ai été informé de la démarche Natura 2000 par le Syndicat intercommunal du plateau de la Leysse qui mettait en place avec le PNR un plan de gestion de cet espace. Lors d'une réunion agricole pour l'application de ce plan de gestion, j'avais signalé que j'étais éventuellement intéressé pour préserver une pelouse sèche présente sur mon exploitation. Peu après, Philippe Mestelan m'a contacté pour mettre en place le contrat.

PM : L'animation Natura 2000 auprès des agriculteurs a été menée en même temps que celle concernant un programme plus général de gestion de ce secteur du Parc. Le contrat avec Christian Provent a servi de test en 2002 dans le cadre des CTE-Natura 2000 en vue de rédiger le document d'objectifs de ce site. Par la suite, il a été adapté pour s'intégrer dans le dispositif CAD, ces deux dispositifs étant animés par la Chambre d'agriculture de la Savoie. Un partenariat étroit entre le Syndicat intercommunal du plateau de la Leysse, la Chambre d'agriculture et le PNR a donc été nécessaire.

Comment a été élaboré de façon effective ce contrat ?

CP : J'avais entamé une démarche CTE. Quand celle-ci a été brutalement stoppée, j'ai dû patienter. Comme il n'y avait pas de certitudes sur le CAD, j'ai majoritairement souscrit la PHAE sur mes parcelles. Par la suite, j'ai mis en place un CAD axé sur la diversification : la partie économique concerne la mise en application des IGP Tomme et Emmental de Savoie et j'ai souscrit deux mesures agri-environnementales : entretien des lisières et compostage. Ultérieurement, Philippe Mestelan m'a contacté pour me proposer de rajouter cette parcelle à mon contrat. Il m'a commenté le cahier des charges spécifique à ce type de pelouses élaboré par le PNR et j'ai accepté de solliciter un avenant à mon CAD. C'est vrai que de discuter sur le terrain, de découvrir les différents enjeux et de signaler les diverses contraintes pour qu'elles puissent être prises en compte, cela a aidé à se mettre sur la même longueur d'onde.

Au-delà de l'avenant, comment se poursuit votre collaboration ?

CP : Nous avons des contacts réguliers pour tenter de mener à bien le débroussaillage en fonction de l'évolution de la végétation, et un plan d'entretien est prévu dès cet automne. De plus, une source a été remise en état grâce à une action du Syndicat et du PNR. Toutefois ces actions à vocation écologique et le pastoralisme pourraient être remis en cause si la présence de grands canidés prédateurs d'animaux domestiques se confirmait !

PM : Le cahier des charges de la mesure agri-environnementale 1903a50 prévoit une concertation annuelle avec l'organisme gestionnaire. Du fait de l'installation d'un nouveau point d'eau (avec un financement Natura 2000), nous allons pouvoir proposer à l'éleveur de mettre en place deux quartiers de pâturage afin d'améliorer l'impact des génisses sur les ligneux. Le suivi du contrat va permettre de mieux comprendre comment les différents troupeaux limitent l'enfrichement des parcelles et de définir sur quels types de ligneux il convient d'intervenir par débroussaillage manuel ou mécanique. Ce suivi est financé dans le cadre du programme LIFE Nature et territoires.

Propos recueillis par David Marailhac

DIREN Rhône-Alpes

Photo : PNR du Massif des Bauges



Vache Tarine

Comment ce contrat s'inscrit-il dans la logique de votre exploitation ?

CP : Sur cette parcelle de 3 ha, vu sa localisation, je ne mets que des bovins de 1 ou 2 ans, pas trop fragiles et pas en gestation. En fait j'y mets 18 génisses (types laitier et viande) deux mois en juin-juillet, puis 15 jours fin septembre, et elles redescendent en bon état du fait de la biodiversité des espèces fourragères. Mais étant donné les difficultés d'accès et d'entretien (embroussaillage important et pente très forte), je serais gagnant de leur louer un parc sur le plateau avec un accès plus facile. Ce qui m'importe avant tout, c'est de maintenir ces parcelles ouvertes, car elles sont entretenues depuis des générations, et il y a le côté paysager car le site est fréquenté.

Comment ce contrat s'inscrit-il dans les objectifs du PNR ?

PM : L'objectif du Parc est de maintenir une vocation agricole aux pelouses sèches, afin de garantir leur entretien à long terme et préserver ainsi la faune et la flore remarquables de ce milieu. Le contrat vise à rémunérer l'entretien des parcelles, il cadre les principes de gestion et précise les éléments de suivi. Il permet ainsi de soutenir l'agriculture de montagne et de garantir la prise en compte de la biodiversité dans les pratiques agricoles.

Petit lexique à l'attention des non-initiés

CAD : contrat d'agriculture durable

CTE : contrat territorial d'exploitation

IGP : indication géographique protégée

PHAE : prime herbagère agri-environnementale

PNR : Parc naturel régional.

Les prairies de fauche de montagne



Photo : PNR du Massif des Bauges

Un milieu naturel et agricole remarquable

Les prairies de fauche de montagne sont des milieux où la strate herbacée est dense, riche en espèces, notamment en plantes vivaces de grande taille (Graminées, Composées, Ombellifères), et où la strate arborescente et arbustive est quasi absente. Habitat localisé en altitude (étages montagnard supérieur et subalpin), sur des versants de pente faible à moyenne, en toutes expositions, ces prairies se développent sur des sols relativement profonds, bien alimentés en eau et en éléments minéraux. Elles sont caractérisées d'un point de vue botanique par *Trisetum flavescens*, *Anthoxanthum odoratum*, *Geranium sylvaticum*, *Heracleum sphondylium*, *Trollius europaeus*, *Astrantia major*, *Rhinanthus alectorolophus*...

Un milieu remarquable...

Ces prairies présentent un intérêt patrimonial indéniable. Par la qualité du milieu et l'abondance de la ressource alimentaire (flore, insectes, micro-mammifères), elles jouent un rôle primordial pour certains oiseaux qui y trouvent de bonnes conditions de nidification ou d'alimentation. La présence d'espèces d'intérêt communautaire renforce encore leur valeur patrimoniale. C'est le cas du Chardon bleu des Alpes (*Eryngium alpinum*), de la Potentille du Dauphiné (*Potentilla delphinensis*) et d'un papillon, le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*).

... semi-naturel

Les prairies de fauche de montagne sont non seulement des milieux naturels remarquables, mais également des surfaces tout à fait essentielles et indispensables pour l'agriculture, constituant une ressource fourragère abondante et de qualité (intervenant notamment sur la saveur des fromages). Elles sont exploitées soit par fauche (en général deux coupes annuelles avec parfois une pâture ou une coupe et une pâture), soit par pâturage extensif comme souvent dans le massif des Bauges avec des pratiques de pâturage très anciennes mais complétées par d'importants entretiens (fauche des refus, rigole à lisier...). On parle finalement plus volontiers de milieu «semi-naturel», tant l'interaction avec les activités humaines est forte. C'est le cas de l'ensemble des prairies et pelouses montagnardes, dont la biodiversité a été favorisée par les pratiques agricoles traditionnelles. La mutation récente des techniques (fertilisation, séchage en grange, abandon des parcelles...) provoque une diminution drastique du nombre d'espèces dans ces milieux (on passe de 40 à 20 espèces floristiques dans certains cas) et une moindre faculté d'abris pour la faune (une prairie fauchée le 20 juin ne permet pas la nidification des oiseaux).

... à préserver

Les principales actions à mettre en œuvre pour préserver ces prairies sont de deux ordres :

- maintenir une activité agricole sur des parcelles jugées difficiles d'exploitation, afin de lutter contre le risque d'abandon et donc de boisement.
- favoriser des pratiques agricoles extensives, notamment une fertilisation limitée et une utilisation tardive et peu fréquente des parcelles, afin d'éviter la banalisation de ces milieux.

La conservation des prairies de fauche de montagne, au même titre que certains autres habitats «agropastoraux» d'intérêt communautaire (prairies de fauche de basse altitude, prairies sèches) illustre parfaitement les préoccupations environnementales et agricoles de Natura 2000. Si les mesures agri-environnementales doivent répondre à court terme aux menaces très fortes qui pèsent sur la qualité des écosystèmes de moyenne montagne, nul doute que Natura 2000 va surtout permettre de mieux valoriser ces milieux au sein des systèmes d'exploitation agricole et de reconnaître le rôle de l'agriculture de montagne dans la conservation de ce patrimoine.

Jean-François LOPEZ et Philippe MESTELAN
Parc naturel régional du Massif des Bauges

jf.lopez@pnr-massif-bauges.fr
p.mestelan@pnr-massif-bauges.fr

Pour en savoir plus

En bref



Natura 2000 «Les milieux et espèces d'intérêt européen connus en région Centre»

Ce document présente sous forme de monographies l'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (oiseaux compris) répertoriés dans la région Centre. Superbement illustrées et très synthétiques, les 35 fiches relatives aux milieux et les 90 concernant les espèces peuvent être utiles à tous, car elles présentent à côté de données régionales des informations générales sur la biologie et l'écologie, les éventuelles mesures de gestion à mettre en œuvre... Signalons que 85% des 39 habitats et des 131 espèces présentés sont également présents en Rhône-Alpes. Cette brochure est disponible sur le site Internet de la DIREN Centre : www.centre.ecologie.gouv.fr.



Lettre Nature et territoires en Rhône-Alpes

La première lettre d'information du programme européen LIFE «Nature et territoires en Rhône-Alpes» est parue cet été. Elle donne la parole à divers acteurs de 4 des 16 sites concernés (les zones humides de l'Albanais, la tourbière des Saisies, Molière et le plateau de Sornin, le massif des Bauges) et analyse des thématiques communes tel le développement local et Natura 2000. Cette lettre est disponible sur demande au CREN Rhône-Alpes au 04 72 31 84 50.

Rencontre technique des opérateurs Natura 2000 de Rhône-Alpes



Les actes de la deuxième rencontre des opérateurs Natura 2000 de la région Rhône-Alpes, qui s'est tenue le 19 novembre 2004 à La Côte-Saint-André (Isère), présentent un résumé des différentes interventions et des échanges qui ont eu lieu au cours de la table ronde relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000. Ils ont été largement diffusés. Cependant si certains d'entre vous n'ont pas été destinataires de ce document et désirent le recevoir, n'hésitez pas à nous le demander (DIREN : 04 37 48 36 50).

A noter



Un colloque sur le développement territorial et Natura 2000

aura lieu le 13 octobre 2005 à Vourles (Rhône). Témoignages, expériences et échanges d'élus et de socioprofessionnels aideront à comprendre dans quelles situations

et dans quelles conditions Natura 2000 participe au développement territorial. Réservez cette date dès aujourd'hui ! Cette journée est organisée dans le cadre du programme européen Life «Nature et territoires». Renseignements auprès du CREN au 04 75 36 30 59.

Le carnet d'adresses

Sur la toile, toujours pléthore de sites dignes d'intérêt, dont ceux créés dans le cadre de programmes LIFE Nature concernant la région Rhône-Alpes :

<http://bassevalleedelain.com/life/fr/index.php> le beau programme d'études et de restauration porté par le Syndicat intercommunal du bassin versant de la basse vallée de l'Ain.

<http://www.onf.fr/europe/life-nature-terr/index.htm> l'ONF coordonne ce programme "Nature et territoires" impliquant tout un réseau de sites régionaux.

<http://www.apron-du-rhone.fr> l'Apron, le retour... ou (presque) tout savoir sur le petit sorcier du Rhône.

<http://www.sfepm.org/LifeChiropteres/Accueil.htm> dédié aux chauves-souris du sud de la France, ce nouveau programme concerne plusieurs sites drômois. Prière de surfer dans l'obscurité.

<http://percnoptere.lpo.fr/index.html> Behi bideko ematze zuria, alias "la dame blanche du chemin des vaches" pour les basques. C'est mieux que Vautour percnoptère, non ? Faites sa connaissance, ce petit vautour amorce un timide retour dans la région.

<http://gypaete-barbu.com/> et toujours, déjà cité, notre casseur d'os préféré. Avec une rubrique actualité "people" : vers une rupture entre Joseph et Marie-Antoinette ?!



Mille Lieux BP 89 69565 Saint-Genis-Laval cedex

Editeur : Préfecture de la région Rhône-Alpes / Direction Régionale de l'Environnement

Directeur de la publication : Serge Alexis

Comité de rédaction du n° 12 : Françoise Barrouillet (DDAF de la Drôme), Marc Chatelain, David Marailhac et Martine Poumarat (DIREN).

Graphisme / réalisation : Cap Communication Corinne Godoy, Richard Atlan Impression : Imprimerie I.D.M.M./ imprimé sur papier recyclé

Tirage : 15 000 exemplaires - N°ISSN 1293-1977.



AIN Lors du comité de pilotage du site "Haute chaîne du Jura" du 5 juillet dernier, ont été présentées les différentes actions prévues par le document d'objectifs en cours d'élaboration. La possibilité d'engager les premiers contrats a été approuvée. Les documents d'objectifs des sites "Basse vallée de l'Ain" et "Confluence Ain-Rhône" rédigés conjointement ont été validés le 1^{er} juillet.

ARDÈCHE Trois contrats Natura 2000 ont été signés fin 2004 pour les sites Ile de la Platière, bois de Païolive et Suc de Clava. Ils concernent des forêts alluviales, des clairières et des pelouses sèches. Parmi les nombreux contrats envisagés en 2005, priorité sera donnée à ceux prévus sur la basse Ardèche, le bois de Païolive et l'Ile de la Platière, afin de poursuivre les actions engagées. Le Life Nature "Plateau de Montselgues", qui a été approuvé cet été, débutera en octobre.

DRÔME Le document d'objectifs du site "Sables de l'Herbasse et Balmes de l'Isère" validé par le comité de pilotage local du 30 juin 2005 prévoit une extension du périmètre. La consultation locale des communes et EPCI a été lancée fin août. D'autres consultations viennent de démarrer en vue de l'extension de deux sites à chauves-souris (Grottes des Sadoux et de la Balme Sourde), afin de prendre en compte le territoire de chasse de ces espèces.

ISÈRE Quatre documents d'objectifs ont été approuvés par leur comité de pilotage respectif courant 2005 : plateau de Sornin (le 1^{er} avril), hauts plateaux du Vercors (le 5 mars), tourbières du lac Luitel (le 2 juin) et vallon du Ferrand et plateau d'Emparis (le 7 juin). Cette validation va permettre de lancer des actions concrètes de gestion et la signature de contrats Natura 2000.

LOIRE Suite à la première réunion du comité de pilotage du site "Parties sommitales du Forez et hautes chaumes", qui s'est tenue le 29 septembre 2004, a débuté l'élaboration du document d'objectifs de ce vaste site, qui s'étend sur 5 300 ha et 13 communes.

SAVOIE Les documents d'objectifs des sites interdépartementaux Savoie - Haute-Savoie "Zones humides de l'Albanais" et "Massifs orientaux des Bauges" ont été validés les 14 décembre 2004 et 10 février 2005. Celui du site "Zones humides de la Combe de Savoie et de la basse vallée de l'Isère" a été validé le 25 janvier 2005. Le CPNS a eu l'aval du comité de pilotage le 2 mars pour démarrer le document d'objectifs du site "Zones humides et alluviales de la chaîne des Hurlières". Après consultation du Comité départemental Natura 2000, le préfet a lancé le 17 juin des consultations sur cinq sites dont trois nouveaux.

HAUTE-SAVOIE Le 17 juin 2005, une réunion d'information de tous les partenaires concernés par Natura 2000, présidée par le Préfet, a été l'occasion de présenter les priorités à retenir en matière d'achèvement du réseau Natura 2000. Des consultations relatives aux sites potentiels ZPS du domaine de Guidou et des Bauges devraient être organisées d'ici fin 2005, selon l'ordre de priorité défini.